



Fiche d'information

Adaptation des pouvoirs calorifiques des produits pétroliers dans la statistique globale de l'énergie

Dans le cadre d'une campagne de mesures réalisée conformément aux règles statistiques, les offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et de l'environnement (OFEV) ont contrôlé les pouvoirs calorifiques utilisés depuis 1998 dans la statistique globale de l'énergie (SGE), respectivement les facteurs d'émission de CO₂ utilisés dans l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, de l'huile de chauffage extra-légère (HEL), de l'essence, du carburant diesel et du carburant d'aviation.

L'Union pétrolière, Carbura et des représentants de l'économie pétrolière ont accompagné cette campagne. La Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest a assuré la méthodologie statistique.

Au deuxième semestre 2013, 386 échantillons au total ont été mesurés et statistiquement évalués en laboratoire. Un rapport séparé documente en détail la structure de la campagne de mesures, les résultats des mesures et les évaluations statistiques (OFEN/OFEV 2014).

Les nouveaux pouvoirs calorifiques ne se distinguent que légèrement de ceux utilisés à ce stade (cf. tableau). Mais les différences sont statistiquement significatives de justesse.

Valeurs calorifiques	SGE 2012	Mesure 2013
Huile de chauffage extra-légère (HEL)	42,6 MJ/kg	42,9 MJ/kg
Essence	42,5 MJ/kg	42,6 MJ/kg
Diesel	42,8 MJ/kg	43,0 MJ/kg
Carburant d'aviation	43,0 MJ/kg	43,2 MJ/kg

L'une des raisons expliquant les différences entre les mesures de 2013 pour l'HEL réside dans l'importance croissante d'HEL de qualité écologique. Durant le deuxième semestre 2013, environ 30 % des ventes de mazout concernaient le mazout éco. Depuis les dernières mesures de 1998, les parts revendiquées par les diverses qualités d'essence se sont également déplacées. La part de l'essence sans plomb 95 a continué d'augmenter par rapport à l'essence sans plomb 98 et l'essence super n'est plus utilisée. Or, la part d'essence super était encore de 9 % lors de la dernière campagne de mesure.

Pour tenir compte de cette répartition des parts, les valeurs calorifiques nouvellement déterminées sont reprises à partir de 2013 dans la statistique globale. Les anciens pouvoirs calorifiques sont laissés inchangés jusqu'en 1998, l'année du mesurage des pouvoirs calorifiques actuellement valables. Quant aux années comprises entre 1998 et 2013, on interpole linéairement les pouvoirs calorifiques.



Les pouvoirs calorifiques des autres produits pétroliers (huile lourde, gaz liquide, etc.) n'ont pas fait l'objet de l'étude. Ces produits, qui constituent moins de deux pour cent de la consommation finale de produits pétroliers, figurent à leur ancienne valeur dans la statistique globale de l'énergie.

Pouvoir calorifique supérieur de l'huile de chauffage extra-légère (complété en juillet 2015)

En plus du pouvoir calorifique (inférieur), le pouvoir calorifique supérieur (PCS) présente également un intérêt pour les installations de chauffage. Le pouvoir calorifique supérieur de l'huile de chauffage extra-légère (HEL) est, selon la campagne de mesures de 2013, de 45,7 MJ/kg.

Références bibliographiques

OFEN/OFEV (2014) *Messung von Heizwerten und CO₂-Emissionsfaktoren von Erdölprodukten 2013 – Statistische Analyse der Messresultate*. Disponible sur demande. Office fédéral de l'énergie (OFEN) et Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne.